



Ministère du Travail, de l'emploi et de la santé

Le Ministre du travail, de l'emploi et de la santé

à

Monsieur le ministre des finances, de l'économie et de l'industrie

Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Madame la secrétaire générale des ministres chargés des affaires sociales

Monsieur le chef de l'Inspection générale des affaires sociales

Madame la directrice des ressources humaines

Mesdames et Messieurs les délégués, directeurs et chefs de service et de mission de l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la santé

Monsieur le directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Unités territoriales

Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et la population de Saint Pierre et Miquelon

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (services régionaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles)

Madame la chef du bureau du cabinet de Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la santé

Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics

s/c de Mesdames et Messieurs les Préfets de régions et de département

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE LA MODERNISATION DES SERVICES

Sous-direction des ressources humaines

Bureau –RH3-

39/43 Quai André Citroën

75902 Paris Cedex 15

Suivi du dossier :

M. Dominique HAFFNER

Tél : 01 44 38 36 86

NOTE DE SERVICE DAGEMO N°2012-13 du 06 mars 2012 relative au transport par voie aérienne des personnels bénéficiaires de congés bonifiés pour la saison « HIVER 2012 – 2013 ».

Date d'application : Immédiate.

Délai de réponse : 15 mai 2012.

RESUME : modalités de transmission des demandes des bénéficiaires de congés bonifiés et de réservation en vue de transport aérien.

MOTS CLES : congés bonifiés – transport aérien.

TEXTES DE REFERENCE :

- Décret n°78-399 du 20 mars 1978 relatif, pour les DOM, à la prise en charge des frais de voyage de congés bonifiés accordés aux magistrats et fonctionnaires civils de l'Etat.
- Circulaire du 16 août 1978 concernant l'application du décret n°78-399 du 20 mars 1978 relatif, pour les DOM, à la prise en charge des frais de voyage de congés bonifiés accordés aux magistrats et fonctionnaires civils de l'Etat.
- Circulaire du 5 novembre 1980 relative à la définition de la notion de résidence habituelle.
- Circulaire du 3 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des trois fonctions publiques.
- Note de la DAGEMO N°087 du 6 juin 2003.
- Décret n° 53-511 du 21 mai 1953 modifié par décret n° 2001-973 du 22 octobre 2001 fixant les modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs frais de déplacement.

Comme chaque année, la campagne congés bonifiés pour l'hiver suivant se prépare dès maintenant. La campagne HIVER 2012-2013 porte sur la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 mars 2013.

Cette campagne concerne l'ensemble des agents relevant du secteur travail du ministère du travail, de l'emploi et de la santé (services déconcentrés, administration centrale et INTEFP).

Les demandes de congés bonifiés doivent comporter deux documents distincts : un tableau de demande de réservation et un dossier individuel d'ouverture des droits. Les documents de référence figurent dans la note DAGEMO SDRH-RH3 N° 33 du 29 juillet 2011.

Les dossiers doivent parvenir au plus tard **le 15 mai 2012, délai de rigueur**, aux bureaux gestionnaires des agents concernés, dont les coordonnées figurent ci-après. Toute demande parvenue après la date limite indiquée ci-dessus ne pourra être prise en compte.

Responsables pour les corps de l'inspection du travail et des contrôleurs du travail

RH3	M. HAFFNER	01 44 38 36 86	Mme BENMALEK	01 44 38 35 82
-----	------------	----------------	--------------	----------------

Responsables pour les corps communs

DRH1. A	Attachés d'administration	Mme PILLAZ	01 40 56 84 83	M. WERNEER	01 40 56 50 62
DRH1. D	Adjoints administratifs	Mme BARROU	01 40 56 45 75 (AC)	M. CORREA	01 40 56 83 66 (AC)
		Mme BECKER	01 40 56 83 63 (AC)	Mme BASSIEN	01 40 56 84 51 (SD)
		Mme COLLIDOR	01 40 56 84 74 (SD)		
	Adjoints techniques	Mme WELTER	01 40 56 83 55		
	Secrétaires administratifs	M. LAINE	01 40 56 84 52 (SD)	Mme BIZET	01 40 56 83 89 (AC)
		M. ZILIO	01 40 56 84 59 (SD)	Mme FEGNOUX	01 40 56 87 91 (AC)

Pour la constitution de leur dossier, les agents sollicitant le bénéfice d'un congé bonifié pour la saison Hiver 2012-2013 sont invités à se référer à la précédente note de service DAGEMO SDRH-RH3 N° 33 du 29 juillet 2011 visée ci-dessus. Ils y trouveront notamment les annexes I, II et III ainsi que l'essentiel de la réglementation en vigueur régissant les congés bonifiés au ministère du travail.

L'adjoint à la sous-directrice
des ressources humaines

Jean-Claude MICHAUD

ANNEXE I
(A REMPLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE)

DIRECTION :

Grade de l'agent

CONGES BONIFIES - SAISON "HIVER" :

NOM PRENOM DU BENEFICIAIRE		DATE SOUHAITEE DE DEPART	DATE SOUHAITEE DE RETOUR	LIEU D'EMBARQUEMENT AU DEPART	DESTINATION	AYANT DROIT VOYAGEANT AVEC LE BENEFICIAIRE		
						NOM PRENOM	LIEN DE PARENTE	DATE DE NAISSANCE ENFANTS

l'agent doit signaler :

- 1) si son conjoint est bénéficiaire préciser l'administration
- 2) si son conjoint, ou son concubin voyageant à titre privé, désire une réservation sur le même vol.
- 3) s'il utilisera les 15 kg d'excédents de bagages à l'aller et au retour pour lui-même et le cas échéant, ses ayants droits
- 4) **dans le cas d'un enfant mineur voyageant seul, préciser les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de la personne qui l'accompagne au départ et qui vient le chercher à l'arrivée.**
- 5) **dans le cas de personne handicapée, préciser la nature du handicap afin que la compagnie aérienne prenne les dispositions nécessaires**
- 6) **prévenir si vous voyagez avec un animal (Préciser le type d'animal et son poids)**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA MODERNISATION DES SERVICES**

Sous-direction des carrières et des compétences

Bureau BGPSD

39/43 Quai André Citroën

75902 Paris Cédex 15

ANNEXE II

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN CONGE BONIFIE

(Décret n°78-399 du 20 mars 1978)

ATTENTION : TOUTES LES RUBRIQUES DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT RENSEIGNEES

Personne chargée des dossiers "Congés Bonifiés" :

N° de Tél :

Poste :

AFFECTATION ACTUELLE :

DIRECTION :

DEPARTEMENT (pour les services déconcentrés) :

COORDONNEES TELEPHONIQUES:

SITUATION PERSONNELLE :

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Ville et Département :

Adresse personnelle et coordonnées téléphoniques:

Lieu d'inscription sur les listes électorales :

Date d'arrivée - en métropole
dans les DOM

Avez-vous déjà bénéficié de congés bonifiés ?

Date de départ du dernier congé bonifié : année : mois : jour :

Avez-vous déjà bénéficié de l'indemnité d'éloignement ?

Vos coordonnées téléphoniques sur le lieu de votre congé bonifié afin que l'on puisse vous joindre en cas de changement de dernière minute par la compagnie aérienne des dates ou heures de votre vol.

SITUATION DE FAMILLE

CELIBATAIRE - MARIE(E) - VEUF (VE) - DIVORCE(E) - SEPRE(E) - VIE MARITALE - PACSE(E)

SITUATION DU CONJOINT :

NOM : Prénom :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

PROFESSION :

RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

SITUATION DES ENFANTS OU PERSONNES A CHARGE

NOMS PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTE	SITUATION (Salarié /Apprenti /Etudiant)

ALLOCATAIRE :

Nom du prestataire des allocations familiales :
(voir nota 2)

2 **Nota** : Dans le cas ou les deux conjoints sont fonctionnaires les enfants ne peuvent être pris en charge que par l'agent qui est prestataire des allocations familiales.

MEMBRES DE LA FAMILLE QUI RESIDENT ACTUELLEMENT DANS VOTRE DEPARTEMENT D'ORIGINE

NOMS	PRENOMS	LIEU DE NAISSANCE	LIEU DE RESIDENCE
PARENTS			
ENFANTS			
FRERES ET SOEURS			

Je soussigné(e)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date :

Signature:

**Nota : la loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausse déclaration
(Art. 441-7 du code pénal).**

ANNEXE III

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pour l'agent :

Copie du livret de famille

Arrêté de nomination et de titularisation

Certificats de scolarité primaire, secondaire ou copie du (ou des) diplôme(s) **OBLIGATOIRES**

Arrêté de promotion de grade ou fiche de situation synergie en cas de changement par rapport à l'arrêté de nomination ou de titularisation

Dernier arrêté d'attribution du congé bonifié

Attestation de la caisse d'allocations familiales précisant le nom du prestataire ou photocopie du dernier bulletin de salaire de l'agent qui perçoit les prestations familiales.

et suivant le cas :

arrêté de mutation dans les DOM *

arrêté de mise en disponibilité, en congé parental *

arrêté de mise en congé longue durée *

inscription sur les listes électorales

justificatifs de biens fonciers, dont l'agent est propriétaire ou locataire dans son département d'origine.

Pour le conjoint en cas de demande de prise en charge

Documents justifiant la communauté de vie en cas de vie maritale ou de pacse

Photocopie du dernier avis d'imposition

3 dernières fiches de paye de l'année en cours

Pour les enfants à charge de plus de 16 ans :

Certificat de scolarité

Copie du contrat d'apprentissage ou de stage de formation

Décision d'admission à la Commission Départementale de l'Education Spécialisée (CDES)

Pour les membres de la famille résidant dans votre département d'origine

Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance des parents

ORIGINAUX des Quittances E.D.F **et** France Télécom (ou Services des Eaux)